

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

| | | | |
|----|------|----|----|
| N° | 2023 | O5 | O8 |
|----|------|----|----|

OBJET : REVISION DU LIVRET D'ACCUEIL DE LA RPA 2024

En exercice : 17 L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre, à dix-huit heures trente,
Présents : 12 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,
Absents représentés : 3 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Absents excusés : 0 Monsieur Patrick KOEBERLE, Vice-Président.
Absents : 2
Votants : 15

Membres présents : Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO, Christine HANQUEZ, Danielle DUREL, Liliane MORELLEC

Absents excusés et représentés :

Marc TOURELLE : pouvoir à Patrick KOEBERLE
Marie-Hélène HUCHET : pouvoir à Delphine FOURCADE
Sylvy HAUF : pouvoir à Armelle LUCAS de PESLOUAN

Absents : André BLUZE, Pauline LACLEF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Vu l'avis du CVS en date du 24 octobre 2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt de communiquer sur la répartition des réparations et entretiens à la charge du locataire ou de la Résidence ;

CONSIDERANT l'intérêt de remettre en forme les notices sur la personne de confiance et les directives anticipées ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Patrick KOEBERLE ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

DECIDE de valider les nouvelles mises en forme des notices sur la personne de confiance et les directives anticipées ;

DECIDE d'intégrer le document sur la répartition des réparations et de l'entretien courant dans le livret d'accueil ;

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
A NOISY-le-ROI, le 4 décembre 2023
Le Vice-Président,
Patrick KOEBERLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Publiée le 5 décembre 2023